

7 AVRIL 2008

SESSION ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2008

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil, 225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire, le lundi 7 avril 2008 à 19h30, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse,

Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Pierre Waridel, Yvan Robert, Yves D'Auteuil, Serge Robert et Bernard Duchesne

Formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Également présents : Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal.

2008-04-4663

ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'adopter l'ordre du jour proposé;

Avec la mention « Varia ouvert ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSEAU D'ÉGOUT (secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins) : formation d'un comité

Le comité formé pour étudier le dossier du réseau d'égout dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins sera composé des personnes suivantes :

Marc Duteau, 7 rue de Bourpeuil;
Linda Véronneau, 26, rue de Bourpeuil;
Sylvain Gagnon, 48, rue de Bourpeuil;
Robert Pilon, 49, rue de Bourpeuil;
Yves Bourdeau, 16, rue Robert;
Gilles Maure, 21, rue Robert;
Raymond Jalbert, 41, rue Robert;
Jean-Pierre Dubé, 52, rue Robert;
Claude Chagnon, 60, rue Robert;
Yvette Lapierre, 48, rue des Pins;
Bertrand Lupien, lot 196-18, montée du Grand-Bois.

Une rencontre est prévue entre les membres de ce comité et des membres du Conseil municipal le lundi 14 avril 2008 à 19h30 au bureau municipal.

2008-04-4664

PROCÈS-VERBAUX : 3 et 18 MARS 2008

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie des procès-verbaux de la session spéciale et de la session ordinaire tenues le 3 mars 2008 ainsi que de la session spéciale tenue le 18 mars 2008.

7 AVRIL 2008

Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'approuver les procès-verbaux de la session spéciale et de la session ordinaire tenues le 3 mars 2008 ainsi que de la session spéciale tenue le 18 mars 2008 dans leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉGLEMENTATION

2008-04-4665

Règlement numéro 2008-69-6 (rang de la Montagne – limite de vitesse et arrêt obligatoire à l'intersection du chemin du Sous-Bois) : adoption du projet

Considérant que pour réduire la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité des piétons ainsi que la fluidité de la circulation, le Conseil municipal désire procéder au prolongement de la zone de limite de vitesse permise à 50 km/h sur le rang de la Montagne, jusqu'à l'intersection du chemin du Sous-Bois, et à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur le rang de la Montagne, à l'intersection du chemin du Sous-Bois (dans les deux directions);

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la session ordinaire tenue le 3 mars 2008;

Considérant que selon l'entente numéro 5400-003 intervenue en juillet 2004 entre le Ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire concernant la délégation de pouvoir en matière de détermination de limite vitesse, la Municipalité doit, pour modifier une limite de vitesse sur une route collectrice, obtenir l'appui de la M.R.C. ainsi qu'un avis de la Ministre;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'adopter le projet de règlement numéro 2008-69-6 modifiant le règlement numéro 2001-69 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- De transmettre la présente résolution à la M.R.C. du Haut-Richelieu pour appui.

(Le texte du projet de règlement numéro 2008-69-6 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Adoptée avec dissidence de Messieurs les conseillers
Yvan Robert et Yves D'Auteuil

Règlement numéro 2007-165 (emprunt – réseau d'égout – services professionnels d'ingénierie) : financement permanent

Les membres du Conseil demandent que le dossier du financement permanent concernant le règlement d'emprunt numéro 2007-165 pour les services professionnels d'ingénierie relatifs au réseau d'égout soit reporté à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Règlement numéro 2007-170 (emprunt – usine de traitement des eaux usées – réfection)

Les membres du Conseil sont informés que la Municipalité n'a pas encore reçu l'approbation de la Ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec

7 AVRIL 2008

pour le règlement d'emprunt numéro 2007-170 concernant la réfection de l'usine de traitement des eaux usées.

2008-04-4666

Règlement numéro 2008-173 (emprunt – réseau d'égout – travaux) : date de scrutin

Considérant que le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro 2008-173 soit tenu a été atteint;

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer la date du scrutin référendaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- De fixer au 8 juin 2008 la date de la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro 2008-173 décrétant une dépense de 2 181 065 \$ et un emprunt de 1 656 065 \$ pour l'implantation d'un réseau d'égout domestique à faible diamètre dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins;
- De prendre à même les surplus non affectés les sommes nécessaires pour la tenue dudit scrutin référendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Règlement numéro 2008-176 (programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées et tarif applicable)

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle concernant les intentions du Conseil d'établir un programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées, de mandater une firme pour réaliser l'inspection des installations septiques des immeubles situés dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins, et de fixer le tarif applicable.

AVIS DE MOTION

Règlement numéro 2008-176 (programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées et tarif applicable)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Pierre Waridel que lors d'une session ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement visant à établir un programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées et à fixer le tarif applicable.

2008-04-4667

Règlement numéro 2008-176 (programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées et tarif applicable) : services juridiques

Considérant qu'un avis de motion a été donné en vue de l'adoption d'un règlement visant à établir un programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées et à fixer le tarif applicable;

Considérant que les membres du Conseil désirent retenir les services de Madame Éline Francis de l'étude Paradis, Lemieux, Francis, avocats, concernant la rédaction du règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- De mandater Madame Éline Francis, avocate, pour la rédaction du règlement;

7 AVRIL 2008

- De prendre à même les surplus non affectés les sommes nécessaires pour acquitter la facture relative auxdits services juridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Rapport d'exploitation

Le rapport d'exploitation concernant l'usine de traitement des eaux usées (affluent et effluent) pour le mois de mars 2008 est déposé.

Aquatech – Services de remplacement de personnel : renouvellement de l'entente

Les membres du Conseil sont informés que l'entente signée en août 2007 avec Aquatech pour la fourniture de services de remplacement de personnel vient à échéance en août 2008. Ladite entente est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'une année, à moins d'une dénonciation de l'une des deux parties deux mois avant l'échéance.

Les membres du Conseil ne désirent pas procéder à la dénonciation de ladite entente.

2008-04-4668

Réfection : demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP)

Considérant le projet de réfection de l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- De mandater Axor Experts-Conseils Inc. à soumettre la demande d'autorisation au MDDEP au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- De confirmer l'engagement de la Municipalité à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- De confirmer l'engagement de la Municipalité à accorder et à fournir au MDDEP, avant le début des travaux :
 - un mandat à un organisme indépendant à la fois du requérant (Municipalité), de l'ingénieur mandaté et du fabricant, afin d'effectuer le suivi de démonstration d'au moins une année, incluant le prélèvement des échantillons, les analyses et la préparation d'un rapport d'interprétation des résultats (tels que prévu à l'annexe 4 du guide de présentation des demandes d'autorisation);
 - le programme de suivi détaillé;
 - une déclaration d'indépendance de l'organisme;
- De mettre en place la solution de remplacement, sur avis du MDDEP, dans le cas où la performance d'épuration attendue de la technologie ne serait pas respectée, et d'enlever la technologie inutilisée, après l'avoir vidangée;
- De respecter la performance d'épuration attendue selon les exigences de rejet fixées par le MDDEP et d'effectuer les correctifs nécessaires;

7 AVRIL 2008

- D'effectuer les suivis standard décrits à l'annexe 4, de faire parvenir au MDDEP les résultats d'analyse tous les 12 mois et d'aviser le MDDEP dès que les résultats de deux échantillonnages consécutifs ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- Que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées seront déposées dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- D'utiliser et d'entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté;
- De confirmer l'engagement de la Municipalité à :
 - mandater un ingénieur pour préparer le manuel d'exploitation révisé;
 - fournir un certificat, signé par la directrice générale/secrétaire-trésorière, attestant que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation de la solution de remplacement, dans le cas où la performance attendue ne serait pas respectée;
 - former un opérateur qualifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Réfection : mise à jour du manuel d'opération

Le dossier concernant la mise à jour du manuel d'opération de l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité est reporté à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Réfection : mandat à un organisme indépendant

Le dossier concernant le mandat à un organisme indépendant afin d'assurer le suivi de démonstration suite à la réfection de l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité est reporté à la prochaine session ordinaire du Conseil.

DEMANDES AU CONSEIL

107, rue Bessette : cession de terrain

Le dossier concernant la cession de terrain en faveur de l'immeuble situé au 107, rue Bessette est reporté à une session ultérieure du Conseil.

Société de restauration du patrimoine Johnson : demande de reconnaissance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la résolution adoptée le 10 janvier 2008 par la Société de restauration du patrimoine Johnson, contenue dans un dossier daté du 3 mars 2008 présenté à la Municipalité, concernant diverses demandes adressées à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Une lettre sera transmise à la Société pour l'informer que la reconnaissance du site du tombeau familial Johnson sera prévue dans les projets de règlements d'urbanisme de la Municipalité, le tout en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. du Haut-Richelieu.

7 AVRIL 2008

En ce qui concerne les autres demandes de la Société, les membres du Conseil estiment qu'il n'est pas dans le mandat de la Municipalité d'y donner suite.

URBANISME

Le rapport des permis pour la période du 27 février au 31 mars 2008 est déposé.

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 mars 2008 est déposé.

135, rang Double (dérogation mineure) : date de la session spéciale

Les membres du Conseil fixent au lundi 5 mai 2008 à 19h15 la date de la session spéciale au cours de laquelle le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant la marge de recul arrière au 135, rang Double à Mont-Saint-Grégoire.

2008-04-4669

170, chemin du Sous-Bois (utilisation à une fin autre que l'agriculture, C.P.T.A.Q.)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie (environ 284,1 m.c.) du lot 137 du cadastre de la Paroisse de Saint-Grégoire, en vue de créer une servitude en faveur de l'Érablière B.G. inc. pour l'accès, l'entretien et le maintien de l'enseigne en bordure du chemin du Sous-Bois;

Considérant que l'immeuble fait partie de la zone patrimoine naturel PN-1, selon le plan de zonage de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, par sa résolution 2003-04-3045, reconnaît des droits acquis pour l'implantation de ladite enseigne;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution No U2008-03-805);

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- D'aviser la C.P.T.A.Q. :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
 - que la demande est appuyée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

330, rang de la Montagne : projet domiciliaire

La lettre datée du 18 mars 2008 de Monsieur Aristide Pigeon concernant l'échéancier du projet domiciliaire du 330, rang de la Montagne est déposée.

PROLONGEMENT DE LA RUE MARCEL-ARBOUR

La lettre datée du 7 avril 2008 de Les Développements Lamaco ltée demandant, entre autres, une rencontre avec les membres du Conseil est déposée.

7 AVRIL 2008

Étude hydrologique : services d'ingénierie

2008-04-4670

Considérant que dans le cadre du projet de prolongement de la rue Marcel-Arbour et pour se conformer au règlement numéro 449 de la M.R.C. du Haut-Richelieu régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C., la Municipalité doit réaliser une étude hydrologique;

Considérant que suite à la demande de Les Développements Lamaco ltée exprimée dans sa lettre datée du 15 février 2008 à l'effet qu'une seule étude hydrologique conjointe soit réalisée, les membres du Conseil ont avisé Monsieur Gilles Malenfant, représentant de Les Développements Lamaco ltée, lors d'une rencontre tenue le 3 mars 2008, qu'ils désiraient que les études soient distinctes;

Considérant que les membres du Conseil estiment que de donner un mandat distinct pour la réalisation de l'étude hydrologique ne vient aucunement en contravention avec l'entente de développement signée le 8 mai 2006;

Considérant que les membres du Conseil désirent retenir les services de la firme Les Consultants S.M. inc. pour réaliser ladite étude;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- De mandater la firme Les Consultants S.M. inc. pour réaliser l'étude hydrologique concernant l'immeuble appartenant à la Municipalité;
- De prendre à même le règlement d'emprunt numéro 2006-148 (emprunt – rue Marcel-Arbour – travaux) les sommes nécessaires pour acquitter la facture relative auxdits services professionnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4671

Lot 189-38 – Acquisition : services professionnels

Considérant que dans l'entente de développement intervenue 8 mai 2006 entre Les Développements Lamaco ltée et la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, il est prévu que la Municipalité se porte acquéreur d'un terrain identifié comme étant la section E sur le plan constituant l'annexe A de ladite entente;

Considérant que ladite section est présentement identifiée comme étant le lot 189-38;

Considérant que la Municipalité doit retenir les services professionnels d'un notaire afin de procéder à cette transaction;

Considérant qu'une somme de 800 \$ est prévue au budget 2008;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat de services professionnels à Monsieur Jean Martel, notaire, pour procéder à la transaction d'achat du lot 189-38 par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- De prendre à même le fonds général la différence entre le montant du contrat et le montant déjà prévu au budget 2008 pour acquitter la facture relative auxdits services professionnels.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7 AVRIL 2008

RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

COMITÉ DES MESURES D'URGENCE

Madame la mairesse Suzanne Boulais donne un compte rendu de la réunion du Comité des mesures d'urgence tenue le 2 avril 2008 concernant la mise à jour du plan d'urgence de la Municipalité.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Madame la mairesse Suzanne Boulais donne un compte rendu de la réunion du Comité d'embellissement tenue le 1^{er} avril 2008 et informe les membres du Conseil que le don d'arbres aux contribuables pourrait avoir lieu le samedi 17 mai 2008.

LOISIRS FRÈRE-ANDRÉ INC.

2008-04-4672

Centre des aînés : aire de jeux

Considérant que les Loisirs Frère-André inc. sont en charge de la réalisation du projet d'installation d'une aire de jeux dans le parc situé derrière le Centre des aînés;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables audit projet;

Considérant le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Gouvernement du Québec;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'autoriser les Loisirs Frère-André inc. à formuler une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Gouvernement du Québec pour la réalisation dudit projet;
- De confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Hockey mineur

La résolution numéro 2008-03-016-002 de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois concernant les inscriptions dans la Ligue de hockey mineur est déposée.

O.M.H. DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La lettre datée du 12 février 2008 de la Société d'habitation du Québec adressée à l'O.M.H. de Mont-Saint-Grégoire confirmant l'approbation du budget 2008 est déposée.

2008-04-4673

États financiers 2007

Considérant que les états financiers de l'O.M.H. de Mont-Saint-Grégoire pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 sont déposés;

7 AVRIL 2008

Considérant que par sa lettre datée du 20 mars 2008, Madame Isabelle Lacroix, directrice de l'O.M.H. de Mont-Saint-Grégoire, demande l'approbation par le Conseil municipal du déficit établi qui s'élève à 64 574 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'approuver le déficit de 64 574 \$ de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Grégoire pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

SÛRETÉ DU QUÉBEC

2008-04-4674

Projet de partenariat relatif aux dons d'organes

Considérant le projet de Contrat social pour promouvoir le don d'organes et de tissus à intervenir entre la M.R.C. du Haut-Richelieu, les municipalités de la M.R.C. et la Sûreté du Québec;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables audit projet;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'autoriser Madame Suzanne Boulais, mairesse, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- De mettre à la disposition des citoyens, au bureau municipal, des exemplaires du dépliant intitulé « Merci de signer pour la vie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU

Compo-Haut-Richelieu inc. : bacs de récupération pour espaces verts

Compo-Haut-Richelieu inc. offre à la Municipalité la possibilité de se procurer des bacs de récupération pour espaces verts, et ce, à l'aide d'une subvention de 1 487 \$ pouvant être obtenue dans le cadre du Programme de financement pour la récupération des matières recyclables hors foyer.

Pour le terrain des Loisirs, Compo-Haut-Richelieu inc. propose le modèle Phoenix (TA-DUPH002) au coût de 660 \$ l'unité.

L'inspecteur municipal effectuera les démarches nécessaires afin que la Municipalité obtienne les deux bacs de récupération pour espaces verts auxquels elle a droit dans le cadre dudit Programme.

Procès-verbaux

Les procès-verbaux de la session ordinaire du Conseil municipal de la M.R.C. du Haut-Richelieu tenue le 13 février 2008 et de la session spéciale du Comité administratif tenue le 3 mars 2008 sont déposés.

2008-04-4675

FÊTE DES BÉNÉVOLES 2008 : autorisation de dépenses

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire organise une soirée de reconnaissance à l'intention des bénévoles;

7 AVRIL 2008

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser les dépenses reliées à l'organisation de la Fête des bénévoles 2008, pour un montant maximum de 4 500 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville

Les rapports du Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville pour les interventions effectuées les 14 et 15 août, les 9 et 17 septembre, les 16, 18, 22 et 26 novembre ainsi que les 7 et 27 décembre 2007 sont déposés.

Les membres du Conseil ont reçu copie d'un document préparé par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville indiquant que les dépenses réelles du Service de sécurité incendie pour l'année 2007 sont moins élevées que celles prévues au budget, ce qui représente un crédit de 1 498,34 \$ au montant de base à payer par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'entente 2007-2008.

Régie intermunicipale

Le dossier concernant la constitution d'une régie intermunicipale entre la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire suit son cours.

2008-04-4676

Ville de Marieville – Ententes intermunicipales 2004 et 2005 : rapport du conciliateur

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du dernier rapport de Monsieur Reynald Déry, conciliateur désigné par la Ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec dans le dossier concernant le litige relatif aux ententes intermunicipales pour la protection incendie 2004 et 2005 entre la Ville de Marieville et la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que les membres du Conseil ne sont pas d'accord avec le contenu du rapport du conciliateur quant à la position de Mont-Saint-Grégoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- De revoir le texte concernant la position de Mont-Saint-Grégoire et de le faire vérifier par Madame Éline Francis, de l'étude Paradis, Lemieux, Francis, avocats;
- De prendre à même le poste budgétaire « Services juridiques » les sommes nécessaires pour acquitter la facture.

Adoptée avec dissidence de Messieurs les conseillers
Daniel Bonneau et Bernard Duchesne

7 AVRIL 2008

Interventions des services « locaux » de sécurité incendie sur des routes provinciales – Remboursement par le Ministère des Transports du Québec : demande d'appui

Les membres du Conseil sont informés que, suite à la résolution numéro 2007-11-4549 demandant l'appui des municipalités du Québec dans le dossier relatif au remboursement par le Ministère des Transports du Québec des interventions effectuées par les services « locaux » de sécurité incendie sur des routes provinciales, la Municipalité a reçu, en date du 2 avril 2008, l'appui de 96 municipalités et de 21 M.R.C.

Étant donné les interventions du 15 août ainsi que des 16 et 22 novembre 2007 effectuées par le Service de sécurité incendie de Sainte-Brigide-d'Iberville sur des routes provinciales, la Municipalité transmettra une deuxième facture au Ministère des Transports du Québec pour ces interventions.

2008-04-4677

COMPTES

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes payés et à payer de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 51 702,46 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2008-04-4678

Bureau municipal : climatisation

Considérant qu'un système de climatisation pour le bureau municipal doit être acheté et installé;

Considérant les soumissions reçues;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2008;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser l'achat et l'installation d'un système de climatisation pour le bureau municipal, le tout pour un montant maximum de 13 435 \$ plus toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4679

Poste de directrice générale adjointe : publication

Considérant que le poste de directrice générale adjointe a été publié sur le site de Québec Municipal, et ce, au coût de 146,74 \$ incluant toutes les taxes applicables;

Considérant que les membres du Conseil désirent que ledit poste soit également publié dans le journal Le Canada Français;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- D'entériner la publication du poste de directrice générale adjointe sur le site de Québec Municipal;

7 AVRIL 2008

- D'autoriser la publication dudit poste dans le journal Le Canada Français;
- De prendre à même le surplus non affecté les sommes nécessaires pour acquitter les factures relatives à ces publications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4680

Bureau municipal – Incendie du 10 juin 2007 : réclamation finale

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a reçu de son assureur un chèque de 2 552,92 \$ représentant le montant de sa réclamation finale dans le dossier relatif à l'incendie survenu au bureau municipal le 10 juin 2007;

En conséquence, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer le document intitulé « Demande d'indemnité en assurance de biens » transmis à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire par La Mutuelle des municipalités du Québec à titre de quittance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

45, chemin du Sous-Bois : dommages causés par l'eau

La lettre datée du 10 mars 2008 de Denis Rochette Interspect (2006) Inc. niant toute responsabilité de la Municipalité dans le dossier concernant les dommages causés par l'eau au 45, chemin du Sous-Bois est déposée.

2008-04-4681

Rénovation cadastrale : regroupement des lots à l'intérieur des immeubles de la Municipalité

Considérant que dans le cadre de la rénovation cadastrale présentement en cours dans la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, la Municipalité doit faire connaître son intention quant au regroupement des lots à l'intérieur de ses immeubles (sauf les rues);

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- D'aviser la firme Bérard Tremblay, arpenteurs-géomètres, responsable du projet, que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désire conserver les lots tels quels à l'intérieur de ses immeubles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Panneau de bienvenue sur le lot 137-P (chemin du Sous-Bois)

Madame Lyne Tétreault, représentante de Monsieur Michel Gingras, propriétaire du lot 137-P (chemin du Sous-Bois), est présente dans la salle et informe les membres du Conseil que Monsieur Gingras préfère que sa demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 137 (chemin du Sous-Bois) en vue de créer une servitude en faveur de l'Érablière B.G. inc. pour l'accès, l'entretien et le maintien de l'enseigne en bordure du chemin du Sous-Bois soit réglée avant de discuter du dossier concernant la création d'une servitude en faveur de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'accès, l'entretien et le maintien du panneau de bienvenue situé sur le lot 137-P, en bordure du chemin du Sous-Bois.

7 AVRIL 2008

Ce dossier est donc reporté à une session ultérieure du Conseil.

2008-04-4682

Vente de garage générale : détermination de deux périodes

Considérant que les membres du Conseil désirent déterminer deux périodes de vente de garage générale en vertu du règlement numéro 2002-96 relatif à la vente extérieure de biens usagés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- De déterminer les 17, 18 et 19 mai 2008 ainsi que les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2008 comme périodes de vente de garage générale pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CENTRE DES AÎNÉS

Analyse d'eau

L'inspecteur municipal informe les membres du Conseil que les résultats d'analyse des échantillons d'eau du Centre des aînés sont redevenus conformes aux normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

INSPECTION MUNICIPALE

Le rapport des permis (brûlage et ventes de garage) pour la période du 27 février au 31 mars 2008 est déposé.

VOIRIE

2008-04-4683

Rapiéçage mécanisé 2008 : contrat

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a demandé des soumissions pour des travaux de rapiéçage mécanisé, selon les documents d'appel d'offres numéro MSG-2008-1;

Considérant que huit entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public dans les délais requis;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

Considérant qu'une somme de 180 000 \$ est prévue au poste budgétaire « Entretien – Réfection » pour l'année 2008;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé à Pavage Citadin, div. de Construction J. F. Bélanger inc., selon les documents d'appel d'offres MSG-2008-1, aux prix indiqués à sa soumission et pour un montant maximum de 157 093,78 \$ incluant toutes les taxes applicables;

7 AVRIL 2008

- D'autoriser Madame Suzanne Boulais, mairesse, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4684

Rechargement des accotements 2008 : contrat

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a demandé des soumissions pour des travaux de rechargement des accotements, selon les documents d'appel d'offres numéro MSG-A-2008;

Considérant que trois des cinq entrepreneurs invités ont répondu à l'invitation dans les délais requis;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

Considérant qu'une somme de 20 000 \$ est prévue au budget 2008;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat pour les travaux de rechargement des accotements à Pavage Daudi Ltée, selon les documents d'appel d'offres MSG-A-2008, aux prix indiqués à sa soumission et pour un montant maximum de 21 446,25 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- De prendre à même le poste budgétaire « Entretien – Réfection » les sommes manquantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4685

Marquage de chaussées 2008 : contrat

Considérant que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a demandé des soumissions pour des travaux de marquage de chaussées, selon les documents d'appel d'offres numéro MSG-M-2008;

Considérant qu'un seul des quatre entrepreneurs invités a répondu à l'invitation dans les délais requis;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

Considérant qu'une somme de 18 000 \$ est prévue au budget 2008;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

- D'accorder le contrat pour les travaux de marquage de chaussées à Dura-Lignes inc., selon les documents d'appel d'offres MSG-M-2008, aux prix indiqués à sa soumission et pour un montant maximum de 22 927,60 \$ incluant toutes les taxes applicables;
- De prendre à même le poste budgétaire « Entretien – Réfection » les sommes manquantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7 AVRIL 2008

Garage municipal : lettrage

2008-04-4686

Considérant qu'un camion de pompiers est stationné dans le garage municipal;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au lettrage de la porte du garage municipal pour indiquer la présence du camion de pompiers ainsi que l'interdiction de stationner devant ladite porte (1 pictogramme de camion de pompiers et 2 pictogrammes de défense de stationner);

Considérant la soumission datée du 10 mars 2008 de Actuel Lettrage inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'autoriser le lettrage de la porte du garage municipal (1 pictogramme de camion de pompiers et 2 pictogrammes de défense de stationner), le tout pour un montant maximum de 511 \$ plus toutes les taxes applicables;
- De prendre à même le poste budgétaire « Garage municipal – Entretien et réparation » les sommes nécessaires pour acquitter la facture relative auxdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4687

Réfection et entretien de la Route 104

Considérant l'état de dégradation du tronçon de la Route 104 reliant la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que ce tronçon de la Route 104 est une voie de circulation importante et est devenu moins sécuritaire pour les usagers;

Considérant les résolutions numéros 2006-11-4256 et 2007-02-4339 adoptées antérieurement par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à ce sujet;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- De redemander au Ministère des Transports du Québec que le tronçon de la Route 104 reliant la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soit placé en priorité sur sa liste de planification des travaux de réfection et d'entretien à effectuer, et ce, afin d'accroître la sécurité routière sur ladite route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4688

Réfection et entretien de la Route 227

Considérant l'état de dégradation avancée du tronçon de la Route 227 situé entre la Route 104 et la limite de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire avec la Municipalité de Saint-Alexandre;

Considérant que ce tronçon de la Route 227 est une voie de circulation importante et est devenu non sécuritaire pour les usagers;

Considérant les résolutions numéros 2006-01-4005, 2006-11-4255 et 2007-02-4338 adoptées antérieurement par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à ce sujet;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

7 AVRIL 2008

- De redemander au Ministère des Transports du Québec que le tronçon de la Route 227 situé entre la Route 104 et la limite de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire avec la Municipalité de Saint-Alexandre soit placé en priorité sur sa liste de planification des travaux de réfection et d'entretien à effectuer, et ce, afin d'accroître la sécurité routière sur ladite route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au bureau municipal depuis la session ordinaire du 3 mars 2008 est déposée.

2008-04-4689

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) : congrès 2008

Considérant que le Conseil municipal désire inscrire Madame Suzanne Boulais, mairesse, au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2008 à Québec;

Considérant l'offre de la M.R.C. du Haut-Richelieu de s'occuper de la réservation des chambres;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2008;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'autoriser l'émission d'un chèque de 219,74 \$ à l'Hôtel Delta Québec, couvrant la première nuitée, afin de garantir la réservation de la chambre de Madame Suzanne Boulais, mairesse, et de transmettre ledit chèque à la M.R.C. du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4690

Municipalité de Saint-Sébastien : distribution du courrier rural

Considérant la résolution numéro 2008-59 de la Municipalité de Saint-Sébastien demandant au député fédéral de défendre ardemment le dossier de la distribution du courrier rural auprès des autorités compétentes en la matière, afin d'assurer la conservation des boîtes aux lettres individuelles le long des routes;

Considérant la résolution numéro 11298-08 de la M.R.C. du Haut-Richelieu appuyant les démarches de la Municipalité de Saint-Sébastien dans ce dossier;

Considérant que les membres du Conseil sont en faveur du maintien de la distribution du courrier rural dans les boîtes aux lettres individuelles le long des routes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'appuyer la Municipalité de Saint-Sébastien dans ses démarches concernant ce dossier;

7 AVRIL 2008

- De transmettre la présente résolution à Messieurs les députés fédéraux Claude Bachand et Christian Ouellet, à Postes Canada ainsi qu'à la M.R.C. du Haut-Richelieu et à la Municipalité de Saint-Sébastien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4691

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : congrès 2008

Considérant que le Conseil municipal désire inscrire Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 21, 22 et 23 mai 2008 à Québec;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2008;

En conséquence, Monsieur le conseiller Bernard Duchesne propose et il est résolu :

- D'autoriser l'émission d'un chèque de 395,06 \$ à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'inscription de Madame Christianne Pouliot, directrice générale/secrétaire-trésorière, au congrès 2008;
- D'autoriser les frais de déplacement et d'hébergement reliés audit congrès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4692

Chambre de commerce du Haut-Richelieu : Gala de l'Excellence 2008

Considérant que le Gala de l'Excellence 2008 de la Chambre de commerce du Haut-Richelieu aura lieu le 25 avril 2008 à Saint-Jean-sur-Richelieu;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'autoriser l'émission d'un chèque de 175 \$ à la Chambre de commerce du Haut-Richelieu pour l'achat d'un billet pour Madame Suzanne Boulais, mairesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2008-04-4693

LEVÉE DE LA SESSION

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, Monsieur le conseiller Serge Robert propose et il est résolu de lever la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Suzanne Boulais,
Mairesse

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

14 AVRIL 2008

SESSION SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2008

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil, 225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire, le lundi 14 avril 2008 à 19h00, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse,

Messieurs les conseillers Daniel Bonneau, Pierre Waridel, Yvan Robert, Yves D'Auteuil, Serge Robert et Bernard Duchesne

Formant quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Également présents : Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Martin Lareau, fonctionnaire désigné chargé de l'administration et de l'application des règlements d'urbanisme.

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du Conseil.

2008-04-4694

Règlement numéro 2008-176 (programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées et tarif applicable) : adoption

Considérant que le Conseil municipal désire établir un programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées et fixer le tarif applicable;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la session ordinaire tenue le 7 avril 2008;

Considérant que lecture est faite du règlement numéro 2008-176;

En conséquence, Monsieur le conseiller Pierre Waridel propose et il est résolu :

- D'adopter le règlement numéro 2008-176 visant à établir un programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées et à fixer le tarif applicable.

(Le texte du règlement numéro 2008-176 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4695

Inspection aux fins d'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées : mandat

Considérant que dans le cadre de l'application du règlement numéro 2008-176 visant à établir un programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées et à fixer le tarif applicable, la Municipalité désire procéder à la vérification de la conformité des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées, et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que ce processus se déroulera sur un certain nombre d'années;

14 AVRIL 2008

Considérant que, compte tenu de la situation actuelle, les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins seront les premiers à faire l'objet de cette vérification;

Considérant les offres de service reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- De mandater la firme Les Consultants de la Vallée des Forts inc. pour réaliser l'inspection des installations septiques des immeubles situés dans les secteurs de la montée du Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins, le tout selon l'option 2 de l'offre de service datée du 10 avril 2008;
- De prendre les sommes nécessaires pour acquitter la facture relative auxdits services professionnels à même une taxe spéciale imposée en vertu du règlement numéro 2008-176 (programme d'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées et tarif applicable).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4696

107, rue Bessette : servitudes

Considérant la lettre datée du 27 mars 2008 du propriétaire du 107, rue Bessette (lot 300-18) informant le Conseil de la discordance entre les mesures de son lot déposé officiellement au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et celles prises sur le terrain, et demandant à la Municipalité de rétablir les mesures selon le cadastre;

Considérant que la Municipalité désire conserver intact le lot 300-19 adjacent au 107, rue Bessette;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la création de servitudes afin de régler le problème;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- D'informer le demandeur :
 - que les membres du Conseil sont favorables à la création d'une servitude pour la clôture et d'une servitude pour la fenêtre du bâtiment accessoire, lesquelles s'éteindront respectivement advenant une modification à la clôture ou au bâtiment accessoire;
 - que le terrain appartenant à la Municipalité où l'on retrouve présentement l'entrée du 107, rue Bessette doit être remis en état;
 - qu'un projet d'acte notarié concernant ces servitudes doit être soumis au Conseil pour approbation;
 - que tous les frais relatifs à ces servitudes sont à la charge du demandeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4697

330, rang de la Montagne – Projet domiciliaire : approbation des plans

Considérant que le 4 avril 2008, le promoteur du projet domiciliaire du 330, rang de la Montagne a déposé au bureau municipal les plans relatifs audit projet;

Considérant que les membres du Conseil sont d'accord avec les plans, tels que présentés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yves D'Auteuil propose et il est résolu :

14 AVRIL 2008

- D'approuver les plans relatifs au projet domiciliaire du 330, rang de la Montagne, tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2008-04-4698

Commission scolaire des Hautes-Rivières : maintien du Volet II

Considérant que, selon les informations reçues, la Commission scolaire des Hautes-Rivières envisage de retirer le Volet II, un programme de formation pour la relève en milieu agricole s'adressant à la clientèle du secondaire et comptant de 23 à 26 étudiants;

Considérant que la M.R.C. du Haut-Richelieu demande à la Commission scolaire des Hautes-Rivières le maintien dudit programme;

En conséquence, Monsieur le conseiller Yvan Robert propose et il est résolu :

- De demander à la Commission scolaire des Hautes-Rivières de maintenir le Volet II (programme de formation pour la relève en milieu agricole);
- De transmettre la présente résolution à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, aux députés des comtés de Saint-Jean, d'Iberville et de Huntingdon ainsi qu'à la M.R.C. du Haut-Richelieu.

Adoptée avec dissidence de Monsieur le conseiller Bernard Duchesne

LEVÉE DE LA SESSION

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et qu'il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle, la session spéciale est levée.

Suzanne Boulais,
Mairesse

Christianne Pouliot,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
